

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 avril 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts  Interpellation : Philippe Vuillemin, Jean-Michel Dolivo, Denis Rubattel, Gérard Mojon, Pierre-Yves Rapaz, Claude-Alain Voiblet, Jérôme Christen, Simple question : Philippe Vuillemin Postulat : Catherine Labouchère, Claudine Wyssa, Michel Miéville, Pétition en faveur de Mme Merime Kabashi. Motion : M-O Buffat			
TRAITE	3.	(GC 142) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Mme Carole Schelker, nouvelle députée	GC	Meyer Keller R.	
RENV-CE	4.	(15_INT_366) Interpellation Pierre-Alain Favrod et consorts - Perte de souveraineté des communes (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_368) Interpellation Nicolas RoCHAT Fernandez et consorts au nom du groupe socialiste - Toit du nouveau Parlement : quelle exemplarité ? (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_369) Interpellation Denis Rubattel - L'Islam peut-il s'engager vraiment pour la paix religieuse et sociale ? (Pas de développement)			
RENV-CE	7.	(15_INT_367) Interpellation Martial de Montmollin - Faudra-t-il changer l'hymne vaudois (Développement)			
RENV-CE	8.	(15_INT_370) Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quelles garanties pour la libre formation de l'opinion ? (Développement)			
RENV-CE	9.	(15_INT_371) Interpellation Cédric Pillonel - Cent millions, sans millions pour l'énergie ? (Développement)			

## Séance du Grand Conseil

Mardi 21 avril 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	10.	(15_MOT_064) Motion Céline Ehrwein Nihan et consorts - Pour un accueil digne, pour de vrais abris (Développement et renvoi en commission avec au moins 20 signatures)  Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	11.	(15_POS_113) Postulat Fabienne Despot et consorts - Les communautés religieuses doivent certifier respecter nos principes fondamentaux (Développement et renvoi en commission avec au moins 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	12.	(15_POS_114) Postulat Pierre Guignard - Comment vérifier les données issues des communautés religieuses ? (Développement et renvoi en commission sans les 20 signatures)  Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA	13.	(211) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 14'535'000.- destiné à financer le désengagement du Host pour la fiscalité, notamment les outils nécessaires à la taxation des personnes morales, et la maîtrise des risques techniques du système d'information fiscal utilisé par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI)(1er débat)  (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 81 oui, 4 non et 7 abstentions. (2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 91 oui, 1 non et une abstention.	DFIRE.	Despot F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 avril 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	14.	(181) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Albert Chapalay demandant au Conseil d'Etat de réévaluer et de corriger les effets négatifs suite à l'adoption, par le Grand Conseil le 2 février 2010, de la loi modifiant celle du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (11_POS_254)(3ème débat)  (3ème débat) : art 4, la version du 1er débat (oui) est opposée à la version du 2ème débat (non) : la version du 1er débat est préférée par 68 oui, 52 non et aucune abstention. L'art. 4 est ensuite adopté par 70 oui, 46 non et 3 abstentions. L'art. 2 est adopté. En vote final, le projet de loi est accepté à une large majorité. Les conclusions du rapport de la commission sont acceptées à une large majorité.	DFIRE.	Dupontet A.	
RENV-CE	15.	(14_MOT_057) Motion Jean-Marc Chollet et consorts - Déclamer sa volonté de développer les énergies renouvelables, c'est bien, la preuve par l'acte, c'est mieux!  Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération partielle de la motion amendée) sont acceptées par à une large majorité avec 1 avis contraire et une abstention.	DFIRE, DTE	Wyssa C.	
REF	16.	(14_INI_009) Initiative Jean-Michel Dolivo et consorts visant à demander à l'Assemblée fédérale la création d'une base légale spécifique pour que les employées de maison travaillant en Suisse sans statut légal soient régularisées !  Les conclusions du rapport de la majorité de la commission (classement) sont acceptées par 71 oui et 60 non.	DECS	Miéville M. (Majorité), Maillefer D.O. (Minorité)	
OA	17.	(202) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique et l'économie agricoles vaudoises et réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Germain et consorts "Y aura-t-il encore de la viande de porc vaudois dans le saucisson vaudois après 2018?" (14_INT_209)  Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du CE) sont acceptées à l'unanimité.	DECS.	Favrod P.A.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 21 avril 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	18.	(14_INT_308) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - Disparition des porcheries vaudoises = disparition de la saucisse aux choux IGP	DECS.		
OA	19.	(205) Exposé des motifs et projet de décret accordant une garantie d'emprunt de CHF 31'400'000.- à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour la rénovation de son parc immobilier et pour financer l'acquisition de deux objets immobiliers, à Prilly et à Lausanne (1er débat)  1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 92 oui et 13 non (2ème débat) : art. 1 à 3 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 100 oui et 7 non.	DECS.	Démétriadès A.	
RENV-CE	20.	(15_POS_110) Postulat Alexandre Démétriadès au nom de la commission chargée d'étudier l'EMPD 205 - Hébergement des requérants d'asile : état des lieux et axes stratégiques (Développement et demande de prise en considération immédiate)  La demande de prise en considération immédiate du postulat est acceptée à une large majorité avec quelques abstentions. Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat qui a une année pour y répondre			
TRAITE	21.	(14_INT_289) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Des conditions décentes d'hébergement pour celles et ceux qui ont fui de graves persécutions, est-ce trop demander ?	DECS		
TRAITE	22.	(14_INT_304) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Arrivée de requérants d'asile en provenance de l'Union Européenne : ne pas créer de précédent !	DECS.		
TRAITE	23.	(14_INT_266) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - Les citoyens de la Tour-de-Peilz dorment-ils plus longtemps que les autres ?	DECS		

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 avril 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	24.	(14_INT_288) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Capricorne asiatique: quelle surveillance ?	DTE.		
TRAITE	25.	(14_INT_291) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - Renouvellement d'un permis de conduire professionnel : lourd et coûteux !	DTE.		
TRAITE	26.	(14_INT_281) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts relative aux installations du couplage chaleur-force, quelle politique le Conseil d'Etat entend-il mener ?	DTE.		
TRAITE	27.	(14_INT_299) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - Cela sent de plus en plus le gaz dans ce canton !	DTE.		
TRAITE	28.	(14_INT_303) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Collet et consorts - Gaz, moratoire ou passoire ?	DTE.		
RENV-T	29.	(14_INT_320) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michele Mossi demandant au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'incendie à l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens ne se reproduise plus	DTE.		28/04/2015
RENV-T	30.	(14_INT_324) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexandre Rydlo et consorts - Site de recyclage Thévenaz-Leduc d'Ecublens : la sécurité de la population est-elle assurée ?	DTE.		28/04/2015
RENV-T	31.	(14_INT_302) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Alain Favrod et consorts - Taxe fédérale pour l'épuration des micropolluants, pour 20 ans ou à perpétuité ?	DTE.		28/04/2015
RENV-T	32.	(206) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 5 millions afin de financer une aide aux communes pour la révision de leurs plans d'affectation en relation avec le Plan directeur cantonal et les mesures transitoires de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire(1er débat)	DTE.	Gander H.	28/04/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 avril 2015

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	33.	(14_INT_259) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Grobéty - Hors zone à bâtir, comment a été appliquée la dernière modification de l'art 24c de la LAT ?	DTE.		28/04/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :